

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
22 août 2023

Date d'affichage
22 août 2023

Objet de la Délibération

**Mises à disposition : régie des
stations villages de la haute-
Romanche saison 2023/2024**

N° 31.2023

Séance du 31 août 2023

L'an deux mil vingt-deux, et le neuf novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Michel GONNET.

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que, comme les années précédentes, des agents du SIVOM vont être mis à disposition de la Régie des remontées mécaniques des stations villages de la Haute Romanche.

Il demande à être autorisé à signer les conventions correspondantes, annexées à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Président à signer les conventions de mises à dispositions auprès de la régie des remontées mécaniques pour l'hiver 2023/2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

Le Président,

Olivier FONS



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230831-31_2023-DE
Reçu le 05/09/2023